

PLAN DE COURS

ECN-2100 : Économie de la réglementation

NRC 24096 | Hiver 2016

Préalables : ECN 2000	
Mode d'enseignement : Présentiel	
Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3

Les coûts du monopole et de la réglementation. La tarification au coût marginal. Le rôle des rendements d'échelle croissants et des indivisibilités. La tarification différenciée selon les heures pleines et les heures creuses. Le tarif optimal selon Ramsey et Boiteux. La tarification en deux parties. La tarification au coût moyen.

Plage horaire

Cours en classe			
mardi	08h30 à 11h20	DES-0136	Du 11 janv. 2016 au 22 avr. 2016

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

11 janv. 2016 (15h03)

Site de cours

<https://www.portaildescours.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=65698>

Coordonnées et disponibilités

Michel Roland

Enseignant

Michel.Roland@ecn.ulaval.ca

Soutien technique

Centre de services APTI

Pavillon Charles-De Koninck, local 1444

[Site Web du Centre APTI](#)

apti@fss.ulaval.ca

418-656-2131 poste 3278

Le Centre APTI est ouvert en semaine de 8h00 à 17h00

Sommaire

Description du cours	3
Objectif général du cours	3
Approche pédagogique	3
Contenu et activités	3
Évaluations et résultats	3
Liste des évaluations	3
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	4
Intra	4
Final	4
Plan	4
Texte	4
Présentation	5
Travail long	5
Barème de conversion	5
Plagiat	5
Règles disciplinaires	6
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval	6
Politique en matière d'absence aux évaluations	6
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	6
Matériel didactique	7
Liste du matériel obligatoire	7
Liste du matériel complémentaire	7
Bibliographie et annexes	8
Bibliographie	8

Description du cours

Objectif général du cours

Des développements majeurs sont survenus au cours des trois dernières décennies dans la réglementation des marchés, particulièrement dans les industries de réseau (comme l'électricité, le gaz naturel ou les télécommunications). Ce cours a pour objectif de présenter les notions qui permettent de comprendre et d'analyser ces développements. Plus précisément, nous étudions:

- (i) les justifications données à la réglementation des marchés;
- (ii) la façon dont les entreprises ou les industries devraient être réglementées selon la théorie économique;
- (iii) la façon dont les industries de réseau sont réglementées en pratique.

Approche pédagogique

Le cours se déroulera essentiellement sous forme de présentations magistrales. La participation active des étudiantes et des étudiants est toutefois fortement encouragée. Le cours sera nettement plus intéressant et enrichissant si vous y participez activement en posant des questions et en participant aux exercices qui vous seront soumis en classe.

Un programme de travail indiquant le contenu du cours ainsi que les exercices et lectures à faire à chaque semaine se trouve sous l'onglet "Contenu et activités". Ce programme de travail sera mis à jour à la suite de chacun des cours pour tenir compte de l'évolution du cours en classe. Il est important de consulter régulièrement ce programme de travail. Normalement, on devrait faire les lectures indiquées avant le cours et les exercices proposés dans la semaine qui suit le cours. Ceux-ci constituent un outil d'apprentissage indispensable pour le succès de ce cours.

Vous devrez rédiger, en équipe de trois, un travail long qui consiste à étudier la réglementation d'une industrie particulière à l'aide des notions vues en classe.

11 janv. 2016 (15h03)

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Période
Introduction	
Fondements	
Théorie de la réglementation des industries de réseau	
Application à une industrie de réseau particulière (à être déterminée)	
Politique de la concurrence	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Intra	Le 23 févr. 2016 de 08h30 à 11h20	Individuel	30 %
Final	Le 19 avr. 2016 de 08h30 à 11h20	Individuel	35 %
Travail long (Somme des évaluations de ce regroupement)			35 %
Plan	Dû le 9 févr. 2016 à 12h00	Individuel	5 %
Texte	Dû le 19 avr. 2016 à 12h00	Individuel	20 %
Présentation	Dû le 19 avr. 2016 à 08h30	Individuel	10 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Intra

Date : Le 23 févr. 2016 de 08h30 à 11h20
 Mode de travail : Individuel
 Pondération : 30 %

Final

Date : Le 19 avr. 2016 de 08h30 à 11h20
 Mode de travail : Individuel
 Pondération : 35 %

Plan de cours non officiel

11 janv. 2016 (15h03)

Plan

Date de remise : 9 févr. 2016 à 12h00
 Perte de 1 point sur 5 si remis après le 9 février à 12h et d'un point supplémentaire par journée complète de retard
 Mode de travail : Individuel
 Pondération : 5 %
 Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
 Directives de l'évaluation : Le plan (de 2 ou 3 pages) doit spécifier explicitement:

- Titre du travail
- Brève présentation du sujet traité
- Sujets précis qui seront abordés dans le travail (structure préliminaire des sections du travail)
- Bibliographie

Le travail long sera approuvé sur la base de ce plan. La bibliographie joue un rôle primordial, car elle permet de voir si vous avez l'information nécessaire pour réaliser votre plan.

Texte

Date de remise :	19 avr. 2016 à 12h00
	Perte de 5 points sur 20 si remis après le 19 avril à 12h. Perte supplémentaire de 5 points par journée supplémentaire de retard
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt

Présentation

Date de remise :	19 avr. 2016 à 08h30
	L'horaire des présentations sera déterminé en cours. La durée sera déterminée selon le nombre d'équipes qui présentent.
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	10 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt
Directives de l'évaluation :	Envoyer le fichier de présentation (Power Point, beamer, etc.) au plus tard le 18 avril à 17h.

Travail long

Le travail consiste à étudier la réglementation d'une industrie particulière pour lequel les concepts vus en classe peuvent être appliqués. L'objectif sera d'expliquer les raisons pour lesquelles il existe une réglementation, de décrire cette réglementation, d'en résumer les impacts selon les études empiriques existantes et de discuter des façons dont on pourrait l'améliorer (ou, le cas échéant, de prôner son élimination). Ce travail comprendra plusieurs étapes dont le calendrier sera précisé sur le site Web du cours. Il fera l'objet d'une présentation en classe à la fin de la session.

D'autres sujets de travail qui utilisent la matière vue en classe mais qui correspondent mieux aux intérêts de l'étudiant peuvent également être soumis à l'approbation du professeur.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	75	79,99
B	70	74,99
B-	66	69,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	63	65,99
C	60	62,99
C-	56	59,99
D+	53	55,99
D	50	52,99
E	0	49,99

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);

- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La Faculté des sciences sociales se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études.

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils leur offrent le soutien approprié :

- A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté des sciences sociales invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le **Réseau Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Politique en matière d'absence aux évaluations

Les étudiants sont invités à prendre connaissance de la politique du Département d'économique à l'égard des absences aux évaluations <http://www.ecn.ulaval.ca/fr/etudes/reglement-des-etudes>. Une absence non justifiée suivant les règles de cette politique entraînera une note de zéro à l'évaluation manquée.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'*Attestation d'accommodations scolaires* obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Les étudiants concernés qui n'ont pas cette lettre et qui souhaitent se prévaloir de mesures d'accommodation doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418-656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH recommande aux étudiants de se prévaloir des services auxquels ils ont droit pour les aider, sans discrimination ni privilège, dans la réussite de leurs études universitaires. Des détails sur ces services se trouvent à l'adresse suivante :

https://www.aide.ulaval.ca/cms/Accueil/Situations_de_handicap

La *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle* se trouve à l'adresse suivante:

https://www.aide.ulaval.ca/cms/site/aide/lang/fr/Accueil/Situations_de_handicap/Ressources_enseignants/Passation_examens

Matériel didactique

Liste du matériel obligatoire

Industrial organization : a strategic approach

Auteur : Jeffrey Church, Roger Ware

Éditeur : Irwin (Boston, MA , 2000)

ISBN : 025620571X

Ce livre n'est plus disponible, mais peut être téléchargé gratuitement **pour usage personnel** à l'adresse suivante:

<http://homepages.ucalgary.ca/~jrchurch/page4/page4.html>

Liste du matériel complémentaire

Government policy toward business

Auteur : James A. Brander

Éditeur : J. Wiley & Sons Canada (Toronto , 2013)

ISBN : 9780470158524

The theory of public utility pricing

Auteur : Stephen J. Brown ; David S. Sibley

Éditeur : Cambridge Univ. Press (Cambridge [u.a.] , 1989)

ISBN : 0521314003

11 janv. 2016 (15h03)

Modern Economic Regulation An Introduction to Theory and Practice.

Auteur : Decker, Christopher

Éditeur : Cambridge Univ Pr (2014)

ISBN : 9781107699069

Économie de la réglementation

Auteur : François Lévêque

Éditeur : La Découverte (Paris , 2004)

ISBN : 2707142654

Industrial organization : theory and practice

Auteur : Lynne Pepall, Dan Richards and George Norman

Éditeur : Blackwell (Oxford , 2007)

ISBN : 9781405176323

Economics of regulation and antitrust

Auteur : W. Kip Viscusi ; John M. Vernon ; Joseph E. Harrington

Éditeur : MIT Press (Cambridge, Mass. [u.a.] , 2001)

ISBN : 9780262220620

Optimal regulation : the economic theory of natural monopoly

Auteur : Kenneth E. Train

Éditeur : MIT Press (Cambridge, Mass. , 1991)

ISBN : 0262200848

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Voir matériel didactique

Plan de cours non officiel

11 janv. 2016 (15h03)